Optimiser l'utilisation des actes infirmiers dans Osiris

3 heures et 30 minutes
332615

Objectifs pédagogiques
Appréhender l'ensemble du processus des actes infirmiers dans Osiris pour améliorer la traçabilité des informations dans le dossier patient

Public(s)
Cette formation inter-établissement se destine à un public de 6 personnes maximum par session :
Référents métiers : Cadres de santé, IDE, AS, AMP, ASH, …
Référents techniques : informaticiens, qualiticiens, … ayant une approche des actes infirmiers.

Pré-requis
Avoir eu une approche informatique (utilisation du clavier et de la souris). Avoir une connaissance applicative d'Osiris

Modalités pédagogiques
En présentiel
Pratique intensive (travaux pratiques)

Moyens et supports pédagogiques
1 poste pour 2 participants

Modalités d'évaluation et de suivi
Évaluation en cours et fin de formation
Cette formation ne fait pas l'objet d'un contrôle des acquis via une certification

Formateur
Formateur
Consultant Progiciel Osiris

Programme

Les actes infirmiers sont utilisés de manière quotidienne par les soignants pour renseigner les actes et valider leur plan de soins.
Ils représentent la partie narrative et obligatoire du dossier de soins, composant du dossier patient.

A l'issue de cette formation, les participants seront capables d'appréhender l'ensemble du processus des actes infirmiers dans Osiris afin d'améliorer la traçabilité des informations dans le dossier patient :

Paramétrage

- Création, ajout, modification, suppression de chapitres d'actes infirmiers
- Création, ajout, modification, suppression d'actes infirmiers

Mettre à jour les actes infirmiers des patients.

Valider les actes infirmiers dans les plans de soins.

Relier un acte infirmier à un écran bilan mesure.

Relier un prélèvement de biologie à un acte infirmier.

Optimiser l'utilisation des plans de soins.
Formation adaptée aux besoins de l'établissement :=8.0pt
Le contenu proposé par le SIB est adapté en fonction de besoins de l'établissement.
Les règles d'usage et consignes propres à chaque établissement/service sont proposés par les référents de l'établissement, puis intégrés au programme de formation.
Le programme complet est ensuite validé par les instances compétentes de l'établissement. Le programme complet est ensuite validé par les instances compétentes de l'établissement.